



VOL. 17 NO 3

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 7 MAI 2013

Information de la présidente-directrice générale

En l'absence de la présidente-directrice générale de l'Agence, **Mme Marie-Sylvie Le Rouzès**, directrice générale adjointe, a rappelé les annonces ministérielles qui ont été faites au cours des dernières semaines dans la région, soit l'investissement de 1,8 M\$ pour améliorer les services aux jeunes adultes de 21 ans et plus ayant un trouble envahissant du développement, une déficience intellectuelle ou une déficience physique ainsi que l'annonce d'une nouvelle étape dans le projet visant l'ajout de 146 lits à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur.

Parole à l'assemblée

Dans le cadre de la campagne de mobilisation « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », différents représentants sont venus confirmer l'importance du financement pour le maintien des activités de leurs organismes. Ils ont également rappelé aux membres du conseil d'administration en quoi leur action faisait une différence dans le quotidien des gens et que leur mission permettait d'appuyer le réseau de la santé et des services sociaux.

Le président du conseil d'administration, **M. Paul-Yvon de Billy**, les a remerciés pour ces témoignages qui aident à mieux comprendre leur réalité.

Situation financière régionale

Tous les établissements du réseau lanaudois avaient jusqu'au 25 avril pour déposer à l'Agence leur budget. L'Agence attendra les états financiers de la fin juin pour tracer un portrait de la situation financière régionale pour l'année 2012-2013.

Infections nosocomiales

La situation demeure difficile au CHRDL avec l'écllosion de *C. difficile* qui perdure depuis plusieurs semaines. Le directeur de santé publique, **Dr Jean-Pierre Trépanier**, a relaté que plusieurs unités de soins étaient touchées en alternance dont le 6A. Les mesures habituelles d'hygiène et de lavage des mains sont bien en place au sein de l'établissement ainsi que des mesures extraordinaires de désinfection. La santé publique assure une vigie quant à l'application des mesures mises en place et soutient le CSSSNL dans ses interventions. La situation est suivie de près et le tout se fait en étroite collaboration.

Nouvelle réglementation en lien avec la certification des résidences privées pour aînés

Mme Dominique Martel, coordonnatrice interrégionale à la certification, et **Mme Danielle Couture**, directrice des services sociaux de l'Agence, ont présenté les grandes lignes de la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 13 mars dernier pour l'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation de résidences privées pour aînés. Parmi les principaux changements, on note entre autres :

- La notion d'appellation réservée;
- La présence d'inspecteurs sur le territoire;
- La catégorisation des résidences;
- La signature obligatoire d'un bail;
- Le seuil minimal de personnel présent;
- La disponibilité d'un système d'appel;
- La formation des préposés;
- La vérification des antécédents judiciaires;
- La signature d'un protocole d'entente avec le CSSS du territoire.

L'Agence rencontre actuellement les propriétaires de résidences privées pour aînés afin de leur expliquer ces différents changements et comment elle peut les soutenir dans cette période de transition.

Achat de services d'hébergement et de soins de longue durée dans le sud de la région

Dans le but de procéder à l'achat de services d'hébergement et de soins de longue durée dans le Sud de la région, l'Agence a mis en place des processus d'appel d'offres distincts pour la construction de deux installations de 96 lits, l'une dans la MRC de L'Assomption et l'autre dans la MRC des Moulins.

Cette démarche rigoureuse a mené à la désignation d'un même promoteur pour les deux projets, soit Paul Arbec inc. Tous les détails des appels d'offres ont été publiés sur le Système électronique d'appel d'offres [SEAO](#). Le coût des travaux sera entièrement assumé par le promoteur. L'Agence procède, de façon contractuelle, à un achat de services dans ces nouvelles installations, à un *per diem* fixe.



Budget de fonctionnement de l'Agence

La version finale du budget préliminaire de l'Agence a été présentée au conseil d'administration.

Celui-ci indique des revenus après contributions d'autres fonds de 8 726 385 \$ et une prévision des dépenses équivalentes, pour un budget en équilibre. De plus, ce budget respecte les efforts de réduction des dépenses prévus à la loi 100.

Prochaine séance

Mardi 11 juin 2013
19 h
Salle B125

Agence de la santé et des
services sociaux de Lanaudière
245, rue du Curé-Majeau à Joliette